

tenue sous la présidence de Monsieur PLATILLERO, assisté(e)
de Monsieur CABAL et Monsieur GUIONNET RUAAULT, Conseillers
En présence de Monsieur BOIDÉ, Rapporteur public
Madame ARAS, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2505412	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 4 mars 2025 prise par le Préfet des Alpes-de-Hautes-Provence portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame N	Maître MADYAN Inès (Cour)
Défendeur	PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	
02)	DOSSIER N° 2505125	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du préfet des Bouches du Rhône en date du 31 mars 2025 portant refus d'admission au séjour et obligation de quitter le territoire français.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame D	Maître RUDLOFF Constance (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2505320	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 09 janvier 2025 par laquelle le Préfet des Bouches du Rhône a rejeté sa demande de délivrance d'un titre de séjour portant la mention "admission exceptionnelle au séjour par le travail" et l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame A	Maître KUHN-MASSOT Olivier
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2505318	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 08 janvier 2025 par laquelle le Préfet des Bouches du Rhône a rejeté sa demande de délivrance d'un titre de séjour portant la mention "vie privée et familiale" et l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B	Maître KUHN-MASSOT Olivier
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2505128	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté en date du 24 mars 2024 par lequel le préfet des Bouches-du Rhône a rejeté sa demande de titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire dans le délai de 30 jours et de lui délivrer une carte de séjour portant la mention « vie privée et familiale ».	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame Y	Maître LLINARES Sophie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2505129	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du préfet des Bouches du Rhône portant rejet de la demande d'admission au séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur S	Maître GHERIB Sonia (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
07)	DOSSIER N° 2505413	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 8 janvier 2025 prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur D	Maître ZERROUKI Sidi-Ahmed (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

08)	DOSSIER N° 2505414	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire Annuler la décision du 10 janvier 2025 prise par le Préfet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L	Maître CLERC Cassandre (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
09)	DOSSIER N° 2505418	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire Annuler la décision du 02 janvier 2025 prise par le PRéfet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours et une interdiction de retour pour une durée de 2 ans.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître M'HAMDI Raoudah (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
10)	DOSSIER N° 2505419	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUAULT
Titre de l'affaire Annuler la décision du 18 mars 2025 portant obligation de quitter le territoire dans une délai de 30 jours.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L	Maître DECAUX Séverine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
11)	DOSSIER N° 2505421	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUAULT
Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 26 décembre 2024 pris par le Préfet des Bouches-du-Rhône et portant refus d'admission au séjour et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Maître GUERCHI Amelle
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

12)	DOSSIER N° 2503627	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation des décisions en date du 30 mars 2025 par lesquelles le préfet des Bouches-du-Rhône l'a obligé à quitter le territoire français sans délai de départ volontaire, a fixé le pays de destination de la mesure d'éloignement et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 1 an.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur C	Monsieur CHEBL Alaeddine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
13)	DOSSIER N° 2504704	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien PLATILLERO
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté préfectoral pris en date du 25 février 2025 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	Maître BRUSCHI François
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
Arrêté le 28/10/2025		
Le président du tribunal		